

## MARCHE PRIMAIRE

Période	Nbre de parts	Capital nominal
Au 30.06.2012	114 262	17 482 086

## MARCHÉ SECONDAIRE

**Modalités pratiques :** La Société de Gestion adresse sans frais les formulaires d'ordre d'achat ou de vente ou de modification-annulation. Ces documents sont également disponibles sur le site internet : [www.dauphipierre.com](http://www.dauphipierre.com). Les cinq prix d'achat les plus hauts, les cinq prix de vente les plus bas et les quantités correspondantes figurant sur le registre des ordres sont communiqués sur le site internet. Elle procède à la confrontation des ordres d'achat et de vente chaque période d'un mois. Le prix d'exécution est ainsi déterminé le dernier jour ouvrable du mois à 12 h 00. Le prix d'exécution et la quantité des parts échangées sont rendus publics le jour de l'établissement du prix sur le site internet.

### Achat

Seuls sont recevables les ordres d'achat à prix maximum. Leur inscription est subordonnée à la couverture d'une somme égale au montant global maximum de la transaction frais inclus.

### Prix d'exécution

Période	Prix acquéreur	Prix d'exécution	Nbre de parts offertes à la vente				Nbre de parts exécutées	Solde	
			Sur le mois	Report du mois précédent	Annulation	total			
							<b>Solde</b>	<b>au 31.03.12</b>	<b>0</b>
Au 30.04.12	315.00 €	286.94 €	163	0	-	163		22	141
Au 31.05.12	291.00 €	265.08 €	290	141	-	431		50	381
Au 29.06.12	291.00 €	265.08 €	214	381	-	595		214	381
		TOTAL	667			TOTAL		286	
						<b>Solde</b>	<b>au 29.06.12</b>	<b>381</b>	

### Vente

1. Cession sans intervention de la Société de Gestion :

Tout associé peut céder librement ses parts sans l'intervention de la Société de Gestion. Dans ce cas, le prix est librement débattu entre les parties. La Société de Gestion ne perçoit pas de rémunération. Les parties doivent toutefois prévoir le règlement des droits d'enregistrement de 5 %, l'impôt sur la plus value éventuelle, ainsi que la signification de la cession à la Société de Gestion.

2. Cession avec intervention de la Société de Gestion :

Les ordres de vente doivent être accompagnés des certificats de propriété correspondants et d'une attestation sur l'honneur d'origine de propriété.

Les frais de transaction sont les suivants :

- droits d'enregistrement : 5 %
- commission de cession perçue par la Société de Gestion : 4 % HT (soit actuellement 4.78 % TTC)
- impôt sur la plus value éventuelle

### Carnet d'ordres

#### Ordres d'achat

Les 5 prix d'achat les plus hauts	Quantité demandée
320 €	1
303 €	48
302 €	12
300 €	5
292 €	60

Confrontation  
du 29.06.12

#### Ordres de vente

Les 5 prix de vente les plus bas	Quantité offerte
289 €	4
290 €	70
291 €	140
300 €	100
315 €	281

## DIVIDENDES

Période	Acompte Payé le	Montant de l'acompte	Montant du dividende global
4 <sup>e</sup> trimestre 2011	27.01.12	4.29 €	<b>17.16 €</b>
1 <sup>er</sup> trimestre 2012	27.04.12	3.51 €	
2 <sup>e</sup> trimestre 2012	27.07.12	3.51 €	

\* Rendement 2011 : 5.70 % par rapport à un prix de part de 301 € sur le marché secondaire en début d'année 2011  
5.28 % par rapport à un prix de part de 325 € sur le marché secondaire en fin d'année 2011

# FISCALITÉ

L'essentiel des revenus de DAUPHI PIERRE est imposable dans la catégorie des revenus fonciers.

Seule une petite partie est imposable dans les revenus des capitaux mobiliers et peut bénéficier, sur option, du prélèvement libératoire forfaitaire (PLF). Depuis le 01.01.2012, celui-ci est de 24 % (19 % précédemment). Les prélèvements sociaux sur cette catégorie de revenus sont retenus à la source au taux de 15.50 % à compter du 01.07.2012 (13.50 % précédemment).

**Aucune modification (option ou suppression d'option) ne pourra être effectuée en cours d'année. Tout changement devra être demandé avant le 31 mars de l'année en cours.**

**Plus-values immobilières :** La loi de finances 2011 a modifié le taux applicable aux plus-values immobilières. Celui-ci est de 19 % au lieu de 16 % (+ prélèvements sociaux).

## Informations

- suppression de l'abattement de 1 000 € par cession depuis le 21 septembre 2011
- augmentation du taux des prélèvements sociaux : le taux d'imposition global des plus-values immobilières s'élève à 34.50 % à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012
- modification du régime de taxation des plus-values immobilières (hors résidence principale). Depuis le 1<sup>er</sup> février 2012, un abattement progressif est institué :
  - . aucun abattement n'est pratiqué au titre des 5 premières années de détention
  - . 2 % par an appliqué entre 6 et 17 ans de détention
  - . 4 % par an entre 18 et 24 ans de détention
  - . 8 % par an entre 25 et 30 ans de détentionAinsi, l'exonération totale intervient après 30 ans de détention (au lieu de 15 ans précédemment).

## ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale de votre SCPI s'est tenue le 8 juin 2012 à GRENOBLE. Toutes les résolutions proposées ont été adoptées avec une majorité allant de 97.17 % à 99.61 %.

Concernant l'élection au Conseil de Surveillance :

- ont été réélus :

- . SCI EGOINE représentée par M. JOURNOUD avec 14 883 voix
- . M. Thomas PLOTTIN avec 14 647 voix

- N'ont pas été élus :

- . M. Gérard DETEIX – APPSCPI – SCI AAAZ – SC GLERM INVESTISSEMENT

Le procès-verbal de la présente Assemblée Générale est disponible sur notre site internet [www.dauphipierre.com](http://www.dauphipierre.com) (onglet DOCUMENTS) et pourra être adressé aux associés qui le souhaitent sur leur demande.

## CONSEIL DE SURVEILLANCE

**Composition** (AG du 08.06.2012)

Président : M. Bruno NICOLET

Membres : M. Philippe ABEL, M. Claude FERRADOU, M. Patrice GIGNOUX, M. Henri GIRAUD-MOUNIER, M. Olivier MARTIN, M. Xavier MINART, M. Jean-Louis PERRIN, M. Thomas PLOTTIN,

Compagnie Fermière de Chartreuse (représentée par M. Yves GEOFFROY), SAS 2P représentée par M. Michel FERRIER), SCI EGOINE (représentée par M. Maurice JOURNOUD),

*Aucun membre du Conseil n'a de lien avec la Société de Gestion.*

## EVOLUTION DU PATRIMOINE AU COURS DU TRIMESTRE

**Acquisition :** 2 rue Pablo Neruda – VILLENAVE D'ORNON (33) : immeuble de bureaux R +2 de 3 495 m<sup>2</sup> - Acte signé le 13.06.2012 - Acquisition en indivision 50/50 avec la SCPI IMMO PLACEMENT – Prix 6 843 000 € HT, soit 3 421 500 € HT/SCPI

**Cession :** Néant

### Taux d'occupation du patrimoine

Période	En loyer *	En m <sup>2</sup>
Au 30.06.2012	91.88 %	93.37 %

\* Ce taux exprime le rapport entre les loyers effectivement facturés et le montant qui serait facturé si tout le patrimoine était loué.

### Mouvements du trimestre

#### 1 – Locaux devenus vacants

ECHIROLLES – 3 rue des Méridiens  
343 m<sup>2</sup> libérés par SILLIKER  
EYBENS – 5 rue Irène Joliot Curie  
91 m<sup>2</sup> libérés par 3GC

#### 2 – Locaux reloués

QUETIGNY – Parc du Golf  
110 m<sup>2</sup> (ex BIOVAL) reloués à FAFSEA

**Agrément de la Société de Gestion par la Commission des Opérations de Bourse (devenue AMF) SCPI 95-23 du 28.03.95**